



Permis de conduire étranger - délai d'échange

Par Visiteur

Bonjour,

Quand je suis arrivé en France depuis l'Andorre on m'a informé que le permis de conduire andorran devait être échangé par un permis de conduire français dans un délai de 1 an. On a oublié de le faire et en revenant à la préfecture ils nous disent que le délai d'échange a expiré et que nous devons repasser le permis de conduire en France!!!

Encore un déboire administratif qu'on a oublié de faire et voilà que l'administration s'enferme derrière les textes.

Pensez-vous qu'il y est quelque chose à faire pour échanger le permis sans devoir le repasser ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Pensez-vous qu'il y est quelque chose à faire pour échanger le permis sans devoir le repasser ?

Malheureusement non. Vous êtes dans l'obligation de passer le permis français car le délai imparti pour changer votre permis est bien de un an et à compter de l'expiration de ce délai votre permis est considéré comme invalide.

Cordialement